

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quinze, et le vingt-cinq du mois de février, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 22	Absents 13	Procurations 3
VOTE PUBLIC		
Pour 25	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 18/02/2015

Date d'affichage :

OBJET :

**ACQUISITION D'UN VEHICULE
LAVEUSE**

PLAN DE FINANCEMENT

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI – R. BARTHELEMY – I. BENIGNI – S. BERENI – D. BICCHIERAY – S. DOMINICI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI – P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ – F. MARCHETTI – JM. NOBILI – E. ORSINI – M. PARIGGI – L. PINELLI – J. ROBICHON – A. SANTINI – F. SEVEON – P. SIMEONI représenté par SANROMA Rémy.

Absent(s) : M. MP. ANTONELLI – JB. CECCALDI – J. LUCIANI – N. MARIANI – E. MUNIER – J. PAOLINI – JP. PINELLI – R. POIRON – MJ. SALVATORI – R. SANTELLI – JM. SEITE – G. SELLIER – E. SUZZONI

Absent(s) ayant donné procuration : G. BRUN à A. SANTINI – J. GUGLIELMACCI à D. BICCHIERAY – M. LUCIANI à S. BERENI

Secrétaire : F. MARCHETTI

Le Premier vice-président présente à l'assemblée une proposition d'acquisition d'une laveuse automatique pour doter le service des espaces verts de cet outil afin de traiter les voies intercommunales de plus en plus importantes, le balayage manuel n'étant plus à la dimension des surfaces à traiter.

Ce véhicule serait destiné à intervenir à la zone de Cantone, l'aire d'accueil des gens du voyage et au complexe sportif.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à cet achat d'occasion est estimée à 113 750 € HT.

Il convient de rechercher une aide financière auprès de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale à hauteur de 80% du montant global de la dépense.

Le plan de financement est le suivant :

CTC dotation quinquennale : 80 %, soit 91 000 €

CCCB autofinancement : 20 %, 22 750 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE cet exposé,

ADOpte le plan de financement proposé.

SOLLICITE de la part de la Collectivité Territoriale de Corse une aide financière à hauteur de 80%, soit un montant de 91 000 €, de la dépense totale d'investissement estimée à la somme de 113 750 € HT.

DIT que la communauté de communes Calvi Balagne financera l'opération à hauteur des 20 % restant auxquels s'ajoute la TVA.

AUTORISE le Président à lancer les investissements en question sitôt que les prestataires financiers auront notifié l'octroi des aides demandées.

Fait et délibéré, le 25 février 2015

Pour copie conforme

Le Premier vice-président

